## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-VALERY-EN-CAUX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 avril 2024 L'an deux mil vingt quatre Le 10 avril à 17h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL - Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT- Madame PARIS Michèle - Monsieur Jean-Louis ANGELINI - Monsieur Jean TAILLER - Monsieur Pierre BENARD.

<u>Absents excusés</u>: Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Monsieur Pierre BENARD), Madame Valérie DUPUIS, Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis ANGELINI), Monsieur Raphaël DISTANTE et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI.

Date de la convocation: 03 avril 2024.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240410-1-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

\* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \*

#### **DELIBERATION N° 1:**

Compte de Gestion 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU sa délibération n°5 du 13 avril 2023, portant approbation du budget primitif principal 2023;

VU sa délibération n°6 du 13 avril 2023, portant approbation du budget primitif annexe 2023 pour la Résidence autonomie ;

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélias » de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

APRÈS s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDÉRANT l'exactitude des opérations effectuées par Monsieur le Trésorier Municipal et ses services ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;

STATUANT sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

ET AVANT d'entendre le compte administratif 2023 ;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier Municipal pour le budget principal n'appelant ni observation, ni réserve, est arrêté.

<u>Article 2</u>: Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier Municipal pour le budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélias » n'appelant ni observation, ni réserve, est arrêté.

Jean François Ø

OMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Président du C.C.A.S. Man

Secrétaire de Séance,

Martine FINTRINI.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240410-1-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-VALERY-EN-CAUX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 avril 2024 L'an deux mil vingt quatre Le 10 avril à 17h00.

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11

<u>Etaient présents</u>: Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL - Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT-Madame PARIS Michèle - Monsieur Jean-Louis ANGELINI - Monsieur Jean TAILLER - Monsieur Pierre BENARD.

Absents excusés: Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Monsieur Pierre BENARD), Madame Valérie DUPUIS, Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis ANGELINI), Monsieur Raphaël DISTANTE et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI.

Date de la convocation : 03 avril 2024.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240417-2-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

\*\*\*\*\*

## **DELIBERATION N° 2:**

## Compte administratif 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU sa délibération n°5 du 13 avril 2023, portant approbation du budget primitif principal 2023 ;

VU sa délibération n°6 du 13 avril 2023, portant approbation du budget primitif annexe 2023 pour la Résidence autonomie ;

VU sa délibération n°1 du 10 avril 2024, portant compte de gestion 2023 ;

Le Président s'étant retiré au moment du vote ;

AYANT élu Madame Virginie TORRES, Vice-Présidente, pour présider la séance, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

### **ADOPTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Il est donné acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2023 pour le budget principal.

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

	FONCTION	INEMENT	INVESTIS	SEMENT	ENSE	MBLE
LIBELLÉ	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2022 reporté	9.461,92 €		48.374,82 €		57.836,74€	-
Opérations de l'exercice	94.062,32€	103.181,19 €	638,00 €	0,00€	94.700,32 €	103.181,19 €
TOTAUX	103.524,24 €	103.181,19 €	49.012,82 €	0,00 €	Accusé de nécession e	n préfect <b>ure</b> 3. 8 , 9 € 0417-2-DE
Résultats de clôture	343,05 €		49.012,82 €	- UK WAS CO	Date de télétransmiss Date de néception pré	ion: 17/04/2024
Restes-à-réaliser						
RÉSULTATS Définitifs	343,05 €		49.012,82 €		49.355,87 €	

<u>Article 2</u>: Il est donné acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2023 pour le budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélias ».

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

	EXPLOI	TATION	INVESTIS	SSEMENT	ENSEMBLE		
LIBELLÉ	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	
Résultat 2022 reporté	62.870 <sup>91</sup> €		52.269 <sup>83</sup> €		II5.I40 <sup>74</sup> €		
Opérations de l'exercice	408.870 <sup>99</sup> €	475.012 <sup>29</sup> €	30.071 <sup>79</sup> €	12.870 <sup>89</sup> €	438.942 <sup>78</sup> €	487.883 <sup>18</sup> €	
TOTAUX	471.741 <sup>90</sup> €	475.012 <sup>29</sup> €	82.34I <sup>62</sup> €	12.870 <sup>89</sup> €	554.083 <sup>52</sup> €	487.883 <sup>18</sup> €	
Résultats de clôture		3.270 <sup>39</sup> €	69.470 <sup>73</sup> €		66.200³⁴ €		
Restes-à-réaliser							
RÉSULTATS DÉFINITIFS	-	3.270 <sup>39</sup> €	69.470 <sup>73</sup> €		66.200 <sup>34</sup> €		

<u>Article 3</u>: Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2023, est porté à néant.

La Vice-présidente

Virginie TOP

Secrétaire de Séance.

Martine FINTRINI.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240417-2-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-VALERY-EN-CAUX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 avril 2024 L'an deux mil vingt quatre Le 10 avril à 17h00.

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL - Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT- Madame PARIS Michèle - Monsieur Jean-Louis ANGELINI - Monsieur Jean TAILLER - Monsieur Pierre BENARD.

Absents excusés: Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Monsieur Pierre BENARD), Madame Valérie DUPUIS, Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis ANGELINI), Monsieur Raphaël DISTANTE et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI.

Date de la convocation : 03 avril 2024.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240417-3-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

\* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \*

### **DELIBERATION N° 3:**

### Affectation des résultats 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU sa délibération n°2 du 10 avril 2024, portant compte administratif 2023 ;

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélias » ;

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 344,05 € sur le budget principal ;

CONSTATANT que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de 3.270,39 € sur le budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélias » ;

#### **ADOPTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comptable 2023, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du budget principal, de la manière suivante :

POUR MÉMO	IRE				511. 自用规模。
Excédent reporté	de	fonctionnement	antérieur	2022	9.461,92 €
Plus-values d'actifs	de	cession	des	éléments	Néant
Virement 2023	à	la section	d'inve	stissement	Néant

RÉSULTA	T DE L'	<b>EXERCICE</b>	2023			Big Til	
Excédent	de		nnement	cons	taté à	la	343,05 €
clôture							
Reprise	des	intérêts	courus	non	échus	2023	Néant

E	X	ÉDENT DE FO	NCT	IONNEN	IENT AU	31 I	DÉCEMBRI	E 2023	076-267 Date de	de réception en préfecture 7600518-20240417-3-DE télétransmission : 17/04/2024
A	ffe	ctation obligat	toire	:					Date de	réception préfecture : 17/04/2024
•	à	l'apurement	du	déficit	(report	à	nouveau	débite	ur)	Néant
•	 a	ux		réserve	es		rég	lementé	es	Néant

• aux	réserves	régler	mentées	Néant
• à la couv	erture du besoin de la s	 section d'investi	ssement	Néant
• à la rep	orise des intérêts court	ıs non échus	2023	Néant
d'investisse	cement des restes-à-réal ement eire : en recettes : <b>Néant</b> en <b>Néant</b> dépenses :	iser de la	section	Néant
Solde disponi  affectation	ible affecté comme suit : complémentaire en rés	serve (compte	1068)	Néant
affectation	à l'excédent report	té (compte	R002)	Néant

DÉFICIT D'	EXPLOIT	ATION AU 31 DÉ	CEMBRE 2023		
Déficit anté débiteur)		fonctionnement	reporté (report	à nouveau	3.270,39 €
Reprise	sur	l'excédent	antérieur	reporté	Sans objet

AFFECTATION DE I	L'EXCÉDENT D'INVESTISSE	MENT REPORTÉ 202	3
Affectation	(compte	R001)	69.470,73 €

<u>Article 3</u>: Les présents résultats seront repris au budget 2024.

Jean François QUVRY,

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Secrétaire de Séance,

Martine FINTRINI.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240417-3-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

à la couverture du besoin de la section d'investissement	Néant
à la reprise des intérêts courus non échus 2023	Néant
<ul> <li>au financement des restes-à-réaliser de la section d'investissement</li> <li>Pour mémoire : en recettes : Néant en Néant dépenses :</li> </ul>	Néant
Solde disponible affecté comme suit :  affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	0,00€
affectation à l'excédent reporté (compte R002)	343,05 €
DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023	
Déficit antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau	Sans objet
débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté	Sans objet
	e exilogia
	023 49.012,82€
AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 20 Affectation (compte R001)  Article 2: Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnemen comptable 2023, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du pour la Résidence autonomie « Les Camélias », de la manière suivant pour MÉMOIRE  Excédent d'exploitation antérieur 2022 reporté	49.012,82 €  t de l'exercice budget annexe
Affectation (compte R001)  Article 2: Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnemen comptable 2023, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du pour la Résidence autonomie « Les Camélias », de la manière suivant pour MÉMOIRE  Excédent d'exploitation antérieur 2022 reporté  Plus-values de cession des éléments d'actifs  Virement à la section d'investissement	49.012,82 €  t de l'exercice budget annexe te :  62.870,91 €  Néant
Affectation (compte R001)  Article 2: Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnemen comptable 2023, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du pour la Résidence autonomie « Les Camélias », de la manière suivant POUR MÉMOIRE  Excédent d'exploitation antérieur 2022 eporté	49.012,82 €  t de l'exercice budget annexe te :  62.870,91 €  Néant
Affectation (compte R001)  Article 2: Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnemen comptable 2023, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du pour la Résidence autonomie « Les Camélias », de la manière suivant POUR MÉMOIRE  Excédent d'exploitation antérieur 2022 reporté	49.012,82 €  t de l'exercice budget annexe te :  62.870,91 €  Néant Néant
Affectation (compte R001)  Article 2: Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnemen comptable 2023, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du pour la Résidence autonomie « Les Camélias », de la manière suivant pour la Résidence autonomie « Les Camélias », de la manière suivant pour MÉMOIRE  Excédent d'exploitation antérieur 2022 reporté Plus-values de cession des éléments d'actifs  Virement à la section d'investissement 2023  RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023  Déficit d'exploitation constaté à la clôture Reprise des intérêts courus non échus 2023	49.012,82 €  t de l'exercice budget annexe te :  62.870,91 €  Néant  Néant  3.270,39 €  Néant
Affectation (compte R001)  Article 2: Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnemen comptable 2023, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du pour la Résidence autonomie « Les Camélias », de la manière suivant pour la Résidence autonomie « Les Camélias », de la manière suivant pour MÉMOIRE  Excédent d'exploitation antérieur 2022 eporté	49.012,82 €  t de l'exercice budget annexe te :  62.870,91 €  Néant  Néant  3.270,39 €  Néant

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-VALERY-EN-CAUX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 avril 2024 L'an deux mil vingt quatre Le 10 avril à 17h00,

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL - Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT- Madame PARIS Michèle - Monsieur Jean-Louis ANGELINI - Monsieur Jean TAILLER - Monsieur Pierre BENARD.

Absents excusés: Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Monsieur Pierre BENARD), Madame Valérie DUPUIS, Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis ANGELINI), Monsieur Raphaël DISTANTE et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI.

Date de la convocation: 03 avril 2024.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240410-4R-DE Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024

\* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \*

### **DELIBERATION N° 4:**

## Budget 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU sa délibération n°1 du 12 décembre 2023, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M.57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024;

VU sa délibération n°2 du 12 décembre 2023, portant ouverture des crédits par anticipation budget principal ;

VU sa délibération n°3 du 19 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable m.57, à compter du 1er janvier 2024;

VU sa délibération n°4 du 19 mars 2024, portant débat d'orientations budgétaires 2024;

VU sa délibération n°3 du 10 avril 2024, portant affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

#### **ADOPTE**

Article 1er: Le budget 2024 est adopté.

Il est décomposé en un budget principal et un budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélias ».

<u>Article 2</u>: I.- Le budget principal pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de 157.842 € pour sa section de fonctionnement et voté par chapitre de la manière suivante :

1-86	Januar Melenik - alamaki	BUDGET PR	INCIPA	L 2024	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	ALGELIA.
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
002	Résultat N-1 reporté	343 €	011	Charges à caractère général	24.949 €
70	Produit des services	1.500 €	012	Frais de personnel et assimilé	41.948 €
74	Dotations et participations	153.802 €	042	Opérations d'ordre entre sections	636 €
75	Autres produits de gestion courante	1.504 €	65	Autres charges de gestion courante	90.309 €
77	Produits exceptionnels	693 €	67	Charges exceptionnelles	0 €

TOTAL 157.842 €

Accusé de réception en préteture 842 € 076-267600518-20240410-4R-DE Date de télétransmission : 18/04/2024

II.- Il est arrêté en suréquilibre pour sa section d'investissement à la somme de 49.896 € en recettes et à la somme de 6.000 € en dépenses, et voté par chapitre de la manière suivante :

RECETTES D'INVESTISSEMENT				DÉPENSES D'INVESTISSEMEN	IT
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
001	Résultat N-1 reporté	49.012€	20	Immobilisations incorporelles	6.000 €
040	Opérations d'ordre e sections	ntre <b>636</b> €			
10	Dotations et fonds divers	248 €			

TOTAL 49.896 € TOTAL 6.000 €

<u>Article 3</u>: I.- Le budget annexe pour la Résidence autonomie « Les Camélias » pour l'exercice 2024 est arrêté à la somme de 466.915 € pour sa section d'exploitation et voté par chapitre de la manière suivante :

	BUDGET ANNEXE 2024	POUR LA RÉS	DENCE	AUTONOMIE « LES CAMÉLIAS »	
	RECETTES D'EXPLOITATION			DÉPENSES D'EXPLOITATION	29.00
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
Gpe 2	G2 – Produits d'exploitation	417.960 €	Gpe 1	Charges d'exploitation courantes	159.218 €
Gpe 3	G3 – Produits financiers	48.955 €	Gpe 2	Frais de personnel	220.570 €
002	Résultat N-1 reporté	0€	Gpe 3	Dépenses de structure	83.856 €
			002	Résultat N-1 reporté	3.271 €

TOTAL 466.915 € TOTAL 466.915 €

II.- Il est arrêté à la somme de 347.875 € pour sa section d'investissement et voté par chapitre de la manière suivante :

	BUDGET ANNEXE 2024	POUR LA RÉS	DENCE	AUTONOMIE « LES CAMÉLIAS »		
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE	
001	Résultat N-1 reporté	69.470 €	16	Rembst emprunts et cautions	6.0000 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	24.052 €	21	Immobilisations corporelles	341.875 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1.067 €				
13	Subventions d'investissement	247.286 €		,		
16	Emprunts nouveaux et cautions	6.000 €				

TOTAL 347.875 € TOTAL

<u>Article 4</u>: Délégation est donnée à Monsieur le Président, ou son représentant, pour procéder à des mouvements de crédits de dépenses entre chapitres du présent budget 2024, tant principal qu'annexe, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel et frais assimilés.

Jean François OUVRY

CENTRE COMMUNAL

Président du C

Secrétaire de Séance

O76-267600518-20240410-4R-DE Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024

247.875 €

Martine FINTRINI.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240410-4R-DE Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-VALERY-EN-CAUX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 avril 2024 L'an deux mil vingt quatre Le 10 avril à 17h00.

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 12

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL - Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT- Madame PARIS Michèle - Monsieur Jean-Louis ANGELINI - Monsieur Jean TAILLER - Monsieur Pierre BENARD.

<u>Absents excusés</u>: Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Monsieur Pierre BENARD), Madame Valérie DUPUIS, Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis ANGELINI), Monsieur Raphaël DISTANTE et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI.

Date de la convocation : 03 avril 2024.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240417-5-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

\* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \* \*

## **DELIBERATION N° 5:**

### Actualisation de la durée des amortissements M.57

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU sa délibération n°1 du 12 décembre 2023, portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M.57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

### **ADOPTE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: La durée d'amortissements des biens acquis par le Centre communal d'action sociale est fixée comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Nature	Catégorie		Durées choisies en année			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
202	202 Réalisation documents d'urbanisme					
203	Frais d'études, de recherche et de développement		3 ans			
204131	Subventions d'équipement versées pour des bi mobiliers, matériel et études	ens	5 ans			
204132	Subventions d'équinement versées nour des hâtiments		30 ans			
20421	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé pour des biens mobiliers, matériel et études		5 ans			
204422	Subventions d'équinement versées aux personnes de		40 ans			
2041632	Subventions d'équipement versées aux établisseme et services rattachés à caractère administratif pour projets d'infrastructures d'intérêt national		15 ans			
Subventions d'équipement versées aux organismes publics pour des projets d'infrastructures d'intérêt national			15 ans			
205	205 Concessions et droit, logiciels, licences		2 ans			
208	208 Autres immobilisations incorporelles		2 ans			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2132	Immeubles de rapport		15 ans			
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		10 ans			
2152	2152 Installations de voirie Accusé		de récepti <b>on en préfe</b> cture 7600518-20240417-5-DE			
21534	Réseaux divers - Réseaux d'électrification	e télétransmission : 17/04/2024 e réception préfecture : 17/04/20				
21568			10 ans			
21578			10 ans			
2158 Matériel et outillage technique			5 ans			

2182	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

<u>Article 2</u>: A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations, visées à l'article 1° de la présente délibération, de faible valeur ou dont la consommation est très rapide et qui s'amortissent par suite sur un an, est fixé à 1.000 € entendu hors taxe.

Jean François

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Président du C.C.A.S.

Secrétaire de Séance,

Martine FINTRINI.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240417-5-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024



Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240417-5-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-VALERY-EN-CAUX

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 10 avril 2024 L'an deux mil vingt quatre Le 10 avril à 17h00.

Les Membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au siège du C.C.A.S. sous la présidence de Monsieur Jean François OUVRY, Président du C.C.A.S de Saint-Valery-en-Caux.

Nombre de membres :

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 9

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Jean-François OUVRY, président - Madame Virginie TORRES, vice-présidente - Madame Martine LE PAIH - Madame Valérie CORCEL - Madame Martine FINTRINI - Madame Claire DESERT- Madame PARIS Michèle - Monsieur Jean-Louis ANGELINI - Monsieur Jean TAILLER - Monsieur Pierre BENARD.

<u>Absents excusés</u>: Madame Isabelle DUJARDIN (pouvoir à Monsieur Pierre BENARD), Madame Valérie DUPUIS, Madame Stéphanie BOUCHERY (pouvoir à Monsieur Jean-Louis ANGELINI), Monsieur Raphaël DISTANTE et Monsieur Pierre DEMOULINS.

Secrétaire de séance : Mme Martine FINTRINI.

Date de la convocation : 03 avril 2024.

Accusé de réception en préfecture 076-267600518-20240417-6-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

\*\*\*\*\*

#### **DELIBERATION N° 6:**

Subventions 2024

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi du 1er juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;

VU sa délibération n°4 du 10 avril 2024, portant budget 2024;

APRÈS avoir examiné les demandes de subventions pour 2024 déposées auprès de la Ville;

Madame Virginie TORRES, Madame PARIS, Madame Stéphanie BOUCHERY, intéressées à l'affaire, ne prenant pas part à la délibération ;

#### **ADOPTE**

Article 1er: Il est décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2024 aux associations et organismes locaux suivants :

Associations et organismes d'intérêt local	Subvention allouée
LES FRIMOUSSES	50 €
ADMR	500 €
CLUB DES RETROUVAILLES	7.000 €
ÉQUIPES SAINT-VINCENT	2.500 €
NUEVA VIDA	250 €
ASSIETTE ADMR	150 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU HAVRE	140 €
ASS. DE DISTRIBUTION DES COLIS DE LA BANQUE ALIMENTAIRE	50 €
TÉLÉTHON	3.500 €

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3: Il est rejeté les demandes de subventions de tous autres organismes et associations, reçues jusqu'au jour de la présente délibération et déposées au titre des années civiles 2023 ou 2024 ou de l'année scolaire 2023/2024. ni observation, ni réserve, est arrêté.

Jean Françojs

COMMUNAL D'ACTION

Président du

Secrétaire de Séance prion en préfecture 076-267600518-20240417-6-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024

Martine FINTRINI.